

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

JUIN 2022

Édité : le 05 juillet 2022

« Le texte complet de chaque acte publié dans le recueil pourra être consulté à la Communauté de Communes Loire et Semène »

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVE SUR SEMENE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : accueil@loire-semene.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE

JUIN 2022

I. DELIBERATIONS :

Aucune délibération sur cette période.

II. DECISIONS DU PRESIDENT :

Décision n°20220607_P_089 du 07 juin 2022 concernant la signature d'une convention avec Isabel Naudin aquarelliste, pour l'organisation d'un atelier et d'une exposition dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022,

Décision n°20220607_P_090 du 07 juin 2022 concernant la signature d'un contrat avec Alpes Contrôles pour la réalisation d'une vérification technique de sécurité incendie sur travaux au centre de loisirs Pierre Royon sur la commune de Saint-Just-Malmont,

Décision n°20220613_P_091 du 13 juin 2022 concernant la signature d'une convention avec la Base de Loisirs du Neyrial pour une journée d'activités en faveur des familles et assistants maternels de Loire-Semène,

Décision n°20220613_P_092 du 13 juin 2022 concernant la signature d'une convention avec « LES FRANCAS » Auvergne Rhône Alpes pour l'organisation d'une formation approfondissement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur,

Décision n°20220613_P_093 du 13 juin 2022 concernant la signature d'une convention avec le restaurant traiteur « Chez l'Andalouse » pour une prestation de livraison de repas sur un camp 6-8 ans du 11 au 13 juillet 2022 sur la commune de Saint Julien des Chazes,

Décision n°20220614_P_094 du 14 juin 2022 concernant la signature d'un contrat pour le nettoyage des vitres des structures communautaires pour l'année 2022 ;

Décision n°20220615_P_095 du 15 juin 2022 concernant la signature d'un acte spécial de sous traitance pour l'aménagement du Château Seigneurial à Aurec-sur-Loire,

Décision n°20220615_P_096 du 15 juin 2022 concernant la signature d'un acte spécial de sous traitance pour l'aménagement du Château Seigneurial à Aurec-sur-Loire,

Décision n°20220621_P_097 du 21 juin 2022 concernant la signature d'une convention avec Mr le Maire de Saint Didier en Velay ; Madame la Présidente du conseil départemental de la Haute Loire ; Monsieur le principal du collège Roger Ruel et Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Loire-Semène » pour la mise à disposition de la cour extérieure du collège Roger Ruel en faveur des enfants inscrits à l'accueil de loisirs des Galarés,

Décision n°20220623_P_098 du 23 juin 2022 concernant la signature d'un acte spécial de sous-traitance : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un spot de pleine nature – Abords de la Semène à Pont-Salomon,

Décision n°20220627_P_099 du 27 juin 2022 concernant la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon pour le prêt de matériel dans le cadre d'un camp communautaire,

Décision n°20220627_P_100 du 27 juin 2022 concernant la signature d'un acte spécial de sous traitance modificative pour les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature sur la commune de La Séauve sur Semène,

Décision n°20220628_P_101 du 28 juin 2022 concernant la signature d'une convention avec « Loire Auvergne Location » pour la location d'un véhicule pendant les vacances d'été à destination des jeunes du CISPD,

III. DECISIONS DU BUREAU :

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVE SUR SEMENE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : accueil@loire-semene.

Décision n° 20220614_B_066 du 14 juin 2022 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des travaux de renaturation, de restauration de la continuité écologique du cours d'eau « Le Sambalou » phase 2 à Saint Just Malmont,

Décision n° 20220614_B_067 du 14 juin 2022 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des travaux de renaturation, de restauration de la continuité écologique du cours d'eau « Le Sambalou » phase 2 à Saint Just Malmont,

Décision n° 20220614_B_068 du 14 juin 2022 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre des travaux de renaturation, de restauration de la continuité écologique du cours d'eau « Le Sambalou » phase 2 à Saint Just Malmont,

Décision n° 20220614_B_069 du 14 juin 2022 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès de la Fédération de pêche 43 dans le cadre des travaux de renaturation, de restauration de la continuité écologique du cours d'eau « Le Sambalou » phase 2 à Saint Just Malmont,

Décision n° 20220614_B_070 du 14 juin 2022 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du dévoiement des réseaux du cours d'eau « Le Sambalou » phase 2 à Saint Just Malmont

Décision n° 20220614_B_071 du 14 juin 2022 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre du dévoiement des réseaux du cours d'eau « Le Sambalou » phase 2 à Saint Just Malmont,

Décision n° 20220614_B_072 du 14 juin 2022 concernant l'attribution du marché débitmètres,

Décision n° 20220614_B_073 du 14 juin 2022 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de la création de canal venturi à la Station d'Epuration de Saint Victor Malescours,

Décision n° 20220614_B_074 du 14 juin 2022 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre de la création de canal venturi à la Station d'Epuration de Saint Victor Malescours,

Décision n° 20220614_B_075 du 14 juin 2022 concernant l'avenant à la convention de mise à disposition de Madame Elise THIBAUD à passer avec le SAT « Hors les Murs – Trisomie 21 Loire»,

Décision n° 20220614_B_076 du 14 juin 2022 concernant la convention de mise à disposition de locaux à l'école Elémentaire Publique d'Aurec sur Loire pour les activités du Centre de Loisirs Ilojeux à passer avec la commune d'Aurec sur Loire,

Décision n° 20220614_B_077 du 14 juin 2022 concernant la mise à jour du règlement intérieur des Accueils de Loisirs communautaires,

Décision n° 20220614_B_078 du 14 juin 2022 concernant la mise à jour du règlement intérieur des Camps communautaires,

Décision n° 20220628_B_079 du 28 juin 2022 concernant la vente et l'acquisition de parcelles pour la création d'un bassin de rétention sur la ZA Les Portes du Velay,

Décision n° 20220628_B_080 du 28 juin 2022 concernant la signature du renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail) à passer avec la SAS ALPHA PUB à la Pépinière d'Entreprises du Viaduc à Pont Salomon,

Décision n° 20220628_B_081 du 28 juin 2022 concernant l'aide financière à la Société Centr'Electronic'Auto de La Séauve sur Semène dans le cadre du Fonds d'Intervention Local Loire Semène,

IV. ARRETES :

Aucun arrêté non nominatif sur cette période.

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVE SUR SEMENE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : accueil@loire-semene.